

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 64

LE DEVOIR, LE MERCREDI 25 MARS 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

BOMBARDEMENTS

Le Canada frappera l'EI en Syrie

L'opposition accuse Harper de faire le jeu d'Al-Assad au détriment du peuple syrien

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Si le Canada veut stopper le groupe armé État islamique, il doit le pourchasser jusque dans ses retranchements en Syrie. L'argument de Stephen Harper était concis: l'armée canadienne bombardera à l'avenir aussi en territoire syrien pour anéantir cette menace terroriste. Mais l'opposition n'a pas été convaincue, néo-démocrates et libéraux rétorquant que le Canada s'en trouvera à consolider l'emprise de Bachar al-Assad en Syrie. Qui plus est, Ottawa n'a aucune assise légale pour intervenir dans ce pays, renchérit un expert.

Le déploiement de l'aviation canadienne sera prolongé d'un an, mais ne changera pas. Six avions de chasse et quelque 600 militaires continueront d'aider la coalition internationale à bombarder l'EI. Mais puisque le soi-disant califat de l'État islamique chevauche la frontière et englobe le nord de la Syrie et de l'Irak, l'armée canadienne doit pouvoir frapper des deux côtés.

«Les combattants de l'EI et une bonne part de leur équipement lourd traversent librement la frontière irakienne vers la Syrie, notamment pour mieux se protéger de nos frappes aériennes. À notre avis, l'EI doit cesser d'avoir un refuge en Syrie», a argué M. Harper dans son discours aux Communes mardi.

Les conservateurs avaient ouvert la porte à une intervention en sol syrien, en annonçant le premier déploiement de l'aviation canadienne en octobre. M. Harper avait indiqué que le Canada irait «là où, et seulement où, le Canada a l'appui clair du gouvernement de ce pays». Une condition désormais écartée.

«Nous ne solliciterons pas l'accord explicite du gouvernement syrien», a précisé M. Harper mardi. Nous allons plutôt travailler de près avec nos alliés américains et les autres [pays du Golfe] qui mènent déjà de telles opérations

VOIR PAGE A 8 : GUERRE

Lire aussi · Abus de bombes. Un éditorial de Guy Taillefer. Page A 6

TRAGÉDIE AÉRIENNE EN FRANCE



CLAUDE PARIS ASSOCIATED PRESS

Les autorités françaises ont retrouvé les données du vol de l'Airbus 320 qui s'est écrasé dans les Alpes françaises mardi. Les secouristes dépêchés sur les lieux de l'accident n'ont retrouvé que des débris éparpillés sur une centaine de mètres. Page A 4

PROJET DE LOI 20

L'avortement dans la mire de Barrette

Québec veut restreindre le nombre d'interruptions de grossesse réalisées par les médecins

JESSICA NADEAU

Le ministre de la Santé Gaétan Barrette va limiter le nombre d'avortements pratiqués par les médecins québécois. Dans un document de travail ministériel, on apprend aussi que les avortements ne seront plus considérés comme des activités médicales prioritaires (AMP), ce qui entraînera la fermeture de cliniques et limitera l'accès aux soins.

Le diable se cache dans les détails. Depuis des mois, tous les intervenants du milieu de la santé demandent à voir les fameux règlements qui vont baliser le projet de loi 20.

Une ébauche du règlement, obtenu par le Centre de santé des femmes de Montréal et consulté par *Le Devoir*, a mis le feu aux poudres. «Il ne faut pas que le projet de loi 20 passe comme ça, c'est extrêmement dangereux! Tout l'aspect de la santé reproductive des femmes et la garantie d'un accès rapide à un avortement, c'est fondamental pour le droit des femmes. C'est le critère numéro un de l'égalité entre les hommes et les femmes.»



Gaétan Barrette

La directrice du Centre de santé des femmes, Anne-Marie Messier, est hors d'elle. Avec une trentaine de médecins et directrices de cliniques d'avortement et de planification des naissances, elles signent une lettre adressée au ministre Barrette pour dénoncer cette «attaque» envers les droits des Québécoises. «En dévalorisant le travail important des médecins (majoritairement des femmes) travaillant en avortement et de ceux offrant des services connexes en santé reproductive, le gouvernement libéral mine sérieusement le droit des femmes à des soins globaux de santé reproductive au Québec», écrivent-elles.

Les groupes de femmes en santé reproductive n'avaient pourtant rien vu venir. Dans la

VOIR PAGE A 8 : AVORTEMENT

AUJOURD'HUI



Actualités · **Projet d'oléoduc Énergie Est.** L'ONE s'exposerait à des poursuites en faisant fi des gaz à effet de serre. Page A 5

Actualités · **Lancement du Fonds les Grands Amis du Devoir** voué au financement de projets spéciaux de développement. Page A 4

Le Monde · **Planète Terre.** La fin des gouvernements majoritaires en Grande-Bretagne? Page B 5



Avis légaux..... B 6
Décès..... A 4
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 2
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... A 5

Christiania, ville libre sans voiture et... sans maire

Les chantres danois de la démocratie citoyenne sont en visite à Montréal

ISABELLE PARÉ

Imaginez une ville sans voiture, ni police, ni caméra... ni maire! Ceux qui jugent extrémistes les politiques pro-vélo du Plateau n'ont rien vu. Christiania, enclave anarchiste en plein cœur de Copenhague, exemple unique de «ville libre» auto-proclamée, refuse depuis 45 ans de se plier aux lois de la propriété individuelle et de l'économie.

Ce petit concentré d'utopie urbaine en terre danoise tient bon la route, non sans soubresauts. Des émissaires venus de ce repaire de la marginalité viendront parler de leur expérience à Montréal, à l'occasion de la réflexion collective *La ville, c'est aussi nous*, organisée le 28 mars prochain par Exeko en collaboration avec le Symposium de foulolo-

VOIR PAGE A 8 : CHRISTIANIA



JENS DIGE ASSOCIATED PRESS

L'entrée du quartier de Christiania, à Copenhague

GRÈVE SOCIALE

François Blais met en garde les étudiants

Le ministre brandit le spectre d'une session annulée et interpelle les « carrés verts »

LISA-MARIE GERVAIS

Il menace d'annuler la session, enjoint aux universités d'appliquer leurs règlements et appelle la «majorité silencieuse» à aller voter aux assemblées: le ministre de l'Éducation, François Blais, a voulu durcir le ton en ces premiers jours de grève étudiante. Mais ses déclarations ne convainquent ni les carrés rouges, qui ne bronchent pas devant la menace, ni les carrés verts, qui trouvent qu'elles ne vont pas assez loin.

Faisant le point sur la première journée officielle de grève étudiante, le ministre Blais a clairement signifié aux étudiants que la session pourrait être annulée. «Dans le contexte financier qui est le nôtre, un contexte extrêmement difficile et exigeant, on ne peut imaginer qu'il y aura un financement pour des reprises l'été prochain ou le printemps prochain, a-t-il déclaré. Je ne vois pas comment je pourrais priver de financement les écoles primaires et secondaires pour financer des gens qui ont décidé de se mettre à la porte de l'université.»

VOIR PAGE A 8 : ÉTUDIANTS

Lire aussi · Carrés flous. Un éditorial d'Antoine Robitaille. Page A 6

ACTUALITÉS

Dans le tordeur

MANON CORNELLIER
à Ottawa



Le 24 novembre 2011, le premier ministre Stephen Harper et les dignitaires qui l'accompagnaient étaient tout sourire sous les avions de chasse survolant le parlement en hommage aux militaires ayant participé à la mission en Libye. « Notre travail en Libye a été fait et bien fait », avait déclaré M. Harper dans l'enceinte du Sénat.

Cette mission, démarrée en mars sous l'égide des Nations unies, devait servir à protéger la population libyenne contre la répression du régime de Mouammar Kadhafi. Elle s'est vite mutée en opération de renversement du dictateur, mort le 20 octobre 2011.

Personne ne s'est vraiment soucié de la suite des choses et, depuis, une bonne partie de ce pays vit dans le chaos le plus complet sous la botte d'organisations extrémistes comme le groupe armé État islamique (EI).

La guerre contre l'EI en Irak s'annonce plus longue, mais son issue est tout aussi incertaine, tout comme la durée de la participation canadienne à l'effort militaire en cours. « Notre but ici est de faire face à la menace pour [le Canada] et d'y faire face aussi longtemps qu'elle existera et nous n'arrêterons pas avant d'y arriver », a répondu M. Harper, hier, au chef du Nouveau Parti démocrate (NPD), Thomas Mulcair.

Le Canada fournit de l'aide humanitaire à l'Irak et aux pays voisins de la Syrie, mais la solution du gouvernement conservateur pour contrer l'EI est avant tout militaire et même guerrière, comme en témoigne sa demande d'une prolongation d'un an de la mission, avec élargissement des frappes aériennes en Syrie.

Y voit-il un intérêt électoral ou politique? Le NPD et les verts le croient. C'est peut-être vrai, mais il est clair que les atrocités commises par l'EI soulèvent un sentiment d'horreur et que tout le monde veut faire quelque chose. Les conservateurs ne sont pas différents.

L'option privilégiée par le gouvernement est toutefois dangereuse, surtout cet élargissement vers la Syrie. En Irak, M. Harper pouvait toujours se justifier en invoquant l'approbation donnée par le gouvernement irakien, bien que l'Irak n'ait pas demandé une aide militaire active au Canada.

Lors de sa mission exploratoire dans ce pays en compagnie de députés de l'opposition, l'automne dernier, l'ancien ministre des Affaires étrangères, John Baird, avait surtout entendu un plaidoyer en faveur de la fourniture d'armes aux forces kurdes, d'une plus grande aide humanitaire pour les réfugiés et de programmes d'aide aux victimes de violence sexuelle. Le Canada a répondu, mais M. Baird n'avait pas fait rapport au Parlement que M. Harper soulevait déjà l'idée d'une participation aux frappes militaires au sein de la coalition réunie par les États-Unis.

Depuis le début, les partis d'opposition doutent que ce soit la meilleure contribution que le Canada puisse faire pour aider l'Irak et les pays de la région, surtout que cette mission militaire coûte cher (au minimum, 122 millions de dollars pour six mois). Et le rôle du Canada est marginal. Les États-Unis ont tenu à ce que d'autres pays, en particulier arabes, participent aux frappes afin d'éviter d'être accusés de mener une nouvelle offensive américaine au Moyen-Orient. Les Américains n'avaient pas besoin de nos six CF-18 et de nos avions de ravitaillement et de surveillance pour faire le travail, mais de notre caution. Cela ne veut pas dire que les militaires canadiens sur place n'apportent pas leur contribution, mais elle reste modeste par rapport aux milliers de frappes menées par les Américains.

L'élargissement des frappes canadiennes à la Syrie est un pas inutile dans les circonstances, en plus d'être dangereux. On risque de s'enliser dans un borborygme, car l'EI y est bien enraciné et 12 mois pourraient ne pas suffire.

Il est aussi à peu près sûr qu'en bombardant l'EI en Syrie, le Canada se retrouve, qu'il le veuille ou non, à aider indirectement le régime répressif et sanguinaire du président syrien Bashar al-Assad.

De plus, le geste pourrait être contraire au droit international, à moins de pouvoir invoquer la responsabilité de protéger des populations abandonnées par leur gouvernement. Mais pour faire abstraction de la souveraineté d'un État, il faut un mandat des Nations unies, ce qui n'est pas le cas ici. La coalition a été assemblée à l'initiative des Américains. Aucune organisation internationale, pas même l'OTAN, ne la chapeaute.

Le Bloc québécois ne l'approuve d'ailleurs que si l'ONU l'autorise. Le NPD, le Parti libéral du Canada et les verts sont opposés à la mission militaire. Selon les trois partis, mieux vaudrait que le Canada fasse davantage sur le front humanitaire et pour les réfugiés, les libéraux ajoutant l'aide à la formation militaire.

La chef des verts, Elizabeth May, ajoute que des groupes comme l'EI s'installent là où les États et les institutions sont affaiblis. Par conséquent, le Canada devrait plutôt épauler des pays comme le Liban, la Jordanie et la Turquie, que la crise en Syrie a presque déstabilisés avec son flot constant de réfugiés.

Ceux qui croient à cette mission ne sont pas moins sincères que les opposants, mais la défense offerte par le gouvernement fait fi de la complexité des enjeux. C'est à se demander si nous savons vraiment dans quoi nous nous sommes embarqués.

mcornellier@ledevoir.com

BUDGET LEITÃO

L'atteinte du déficit zéro ne suffit pas, clament les partis d'opposition

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire
à Québec

L'atteinte de l'équilibre budgétaire, que fera miroiter le ministre des Finances, Carlos Leitão dans son budget jeudi, laisse les partis d'opposition sur leur faim et ce n'est pas une possible abolition graduelle de la taxe santé qui saura les satisfaire.

Le Parti québécois, la Coalition avenir Québec et Québec solidaire ont tous fait part, mardi, de leurs attentes à l'égard du deuxième budget Leitão.

Tout en rappelant que le gouvernement Couillard, depuis son arrivée au pouvoir, avait alourdi le fardeau fiscal des contribuables et des entreprises de 800 millions, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances, Nicolas Marceau, l'a accusé d'avoir « enlaidi » le portrait des finances publiques afin de « justifier ses politiques d'austérité ». Surtout, il estime que le gouvernement libéral, en l'absence d'une politique de stimulation économique, a ralenti l'économie québécoise.

Avec une croissance des dépenses qui ne devrait pas dépasser 0,7 % en 2015-2016, d'importantes compressions touchent les secteurs de la santé et de l'éducation. « Ce qu'on a vécu jusqu'à maintenant, ce n'est rien à comparer à ce qu'on va vivre dans l'année qui vient », a prédit Nicolas Marceau.

Le chef de la CAQ, François Legault, flanqué de son critique en matière de finances, François Bonnardel, juge que le gouvernement Couillard atteindra l'équilibre budgétaire « sur le dos de la classe moyenne en reniant des promesses concernant les augmentations de taxes municipales, taxe scolaire, et tarifs d'électricité ».

L'abolition de la taxe santé — 400 \$ par famille — est loin de combler les ponctions s'élevant à 1300 \$ par famille, a fait remarquer le chef caquiste.

Écart à combler

François Legault a fait valoir que l'économie du Québec fait piètre figure : elle serait au 57^e rang des économies des 60 États et provinces en Amérique du Nord. Depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir, le fossé entre l'Ontario et le Québec s'est creusé : l'écart entre les salaires moyens québécois et ontarien était de 4200 \$ en avril, et il est maintenant de 5800 \$, a soutenu François Legault.

« C'est le temps de mettre le paquet [sur] le secteur manufacturier », estime-t-il, alors que le dollar canadien, qui était à parité avec le dollar américain, ne vaut plus que 80 cUS. « Je m'attends à ce que le budget de jeudi soit le budget de la création d'emplois de qualité, que ça soit le budget de la relance du secteur manufacturier. C'est ça qu'on doit regarder en premier dans le budget », a-t-il dit.

La députée de Gouin, Françoise David, et la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, Manon

Massé, ont plaidé pour la réduction des inégalités sociales. « Le rapport Godbout n'en parle pas, M. Leitão n'en parle jamais, le gouvernement n'en parle jamais, M. Coiteux n'en parle jamais, et pourtant les inégalités sociales, quoique moins importantes au Québec que dans beaucoup de pays au monde, sont là, demeurent, s'agrandissent », a affirmé Françoise David.

QS propose de rétablir la taxe sur le capital des institutions financières, ce qui procurerait à l'État des revenus de 800 millions. Il faut que le gouvernement négocie à la baisse le prix des médicaments pour une économie de 1,5 milliard. Enfin, les pensions alimentaires pour enfants ne devraient pas venir réduire les prestations du parent à l'aide sociale. « Ces 45, 50 millions qui sont, année après année, pris dans les [...] poches des personnes les plus pauvres nous apparaissent, à Québec solidaire, complètement indécentes », a signalé Manon Massé.

Quant au débat que le budget ouvrira sur la réforme proposée par la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, tant François Legault que Nicolas Marceau s'opposent à une de ses principales recommandations : la hausse de la taxe de vente du Québec. Nicolas Marceau a souligné l'existence d'une « érosion » des recettes de la TVQ, à laquelle s'ajoute la croissance des achats en ligne, dont les trois quarts sont effectués à l'extérieur du Québec.

Le Devoir



Quelque 800 bénévoles ont été déployés mardi soir pour sonder chaque personne qui croisait leur chemin, et ce, dans 221 quadrilatères de Montréal.

Opération délicate aux résultats incertains

Plusieurs centaines de bénévoles ont lancé mardi soir le premier recensement de la population itinérante à Montréal

PHILIPPE ORFALI

Montréal a entrepris de dénombrer ses itinérants mardi soir. Une opération à la fois monumentale et délicate, qui suscite les espoirs du milieu communautaire et les questionnements de certains groupes de défense des personnes sans abri.

Ils étaient immanquables, aux abords de chacune des stations de métro de l'île de Montréal et à la plupart des coins de rue du cœur urbain de la métropole, mardi jusqu'aux environs de minuit : quelque 800 bénévoles à l'œuvre afin de sonder chaque personne qui croisait leur chemin, et ce dans 221 quadrilatères. *Le Devoir* s'est joint à l'une de ces équipes pendant quelques heures.

« Bonjour. Je suis bénévole pour le compte Montréal 2015. Avez-vous un domicile fixe ? » « Où pensez-vous passer la nuit ce soir ? », ont-ils demandé des milliers de fois. Parfois surprises, d'autres fois méfiantes, bon nombre de personnes itinérantes ou non se sont prêtées au jeu.

Comme d'autres grandes villes avant elle, Montréal procède, à partir de mardi soir et jusqu'à jeudi, à un premier recensement des personnes itinérantes sur son territoire. Elle emboîte ainsi le pas à des villes comme New York, Vancouver et Toronto. Les plus récents portraits de l'itinérance montréalaise, qui datent de 1995, évaluaient à près de 20 000 le nombre de sans-abri dans la métropole.

Planifié en moins de trois mois, ce coup de sonde permettra d'en savoir davantage sur les habitudes de vie de la population itinérante de Montréal, sur ses origines, ses méthodes de survie, ses défis.

Étudiante en psychologie au collège Dawson,

« Si cet exercice sert à aligner les ressources financières de la lutte contre l'itinérance, cela néglige plusieurs populations en situation d'itinérance »

Pierre Gaudreau, coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Miranda Vaillancourt s'intéresse depuis quelques années aux questions de l'itinérance. À Noël dernier, elle a distribué des repas chauds avec son copain, Dylan. L'appel à la participation lancé par l'un de ses professeurs n'est donc pas tombé dans l'oreille d'un sourd. « Je me suis dit que j'avais un rôle à jouer, qu'il était important que je donne un coup de main », explique la jeune femme.

Méthodologie adéquate ?

Si tous reconnaissent l'apport qualitatif du présent sondage, plusieurs voix se sont toutefois élevées au cours des dernières semaines pour remettre en question la méthodologie employée à Montréal. Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) figure parmi les critiques de ce décompte. Le coordonnateur Pierre Gaudreau

s'inquiète surtout de l'utilisation que fera la Ville du « chiffre magique » ainsi obtenu. « Pour chaque personne que l'on pourra identifier, de nombreuses autres seront oubliées. Cette limite est importante à souligner, car si cet exercice sert à aligner les ressources financières de la lutte contre l'itinérance, cela néglige plusieurs populations en situation d'itinérance », croit-il. Les groupes d'aide aux femmes itinérantes expriment les mêmes réserves.

Impossible en effet d'obtenir un instantané tout à fait fidèle à la réalité, reconnaît James McGregor, expert du Centre de recherche en santé mentale de l'Institut Douglas et gestionnaire de ce projet, mené en tandem avec le YMCA, Convergence et divers refuges, à la demande de la Ville de Montréal. Mais une information partielle est bien plus utile que pas d'information du tout, selon lui. Non seulement la méthode bénévole a-t-elle fait ses preuves ailleurs en Amérique du Nord, mais le projet montréalais va encore plus loin que les initiatives d'autres villes canadiennes. « Ce qu'on fait de plus, c'est qu'on va dans les refuges, les centres de jour, les soupes populaires. Les 25 et les 26, après le décompte la nuit, on essaie de déceler ce qu'on appelle l'itinérance cachée, les gens qui sont logés dans les refuges ou ailleurs, mais qui n'ont pas de chez soi », dit M. McGregor.

Reste à savoir quand seront connus les résultats. Le YMCA et ses collaborateurs doivent remettre à la Ville leur rapport plus tard ce printemps. On ignore pour l'instant de quelle manière l'administration municipale utilisera ces données et quand elle les rendra publiques.

Le Devoir

ACTUALITÉS

ÉCRASEMENT D'AVION EN FRANCE

Les autorités retrouvent des données de vol

Tout indique que les 150 passagers de l'Airbus A320 ont péri

LORI HINNANT
CLAUDE PARIS

à Paris

Un enregistreur de données de vol de l'Airbus A320 qui s'est écrasé dans les Alpes françaises mardi a été retrouvé, a indiqué un responsable du ministère français de l'Intérieur.

Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, avait précédemment indiqué que l'enregistreur avait été repéré, et que dix hélicoptères et un avion militaire avaient été mobilisés. Lors d'une conférence de presse à Seyne-les-Alpes, il a refusé d'affirmer qu'il n'y avait aucun survivant, tout en admettant que « la violence de l'impact ne laissait que peu d'espoir ».

Le premier ministre français, Manuel Valls, a indiqué qu'un hélicoptère qui a réussi à se poser à proximité n'a retrouvé aucun survivant. Les conditions météorologiques ont commencé à se détériorer en après-midi.

Les autorités françaises ont mis fin aux recherches à la tombée du jour, mardi, dans ce secteur difficile d'accès. Le lieutenant-colonel Simon-Pierre Delannoy, du service de sauvetage de la police régionale, a affirmé à la chaîne BFM que les conditions pour les recherches étaient devenues trop difficiles. Les recherches devraient reprendre mercredi matin.

Le président et chef de la direction du transporteur aérien Germanwings, Thomas Winkelmann, a déclaré à la télévision que l'avion transportait 150 personnes — soit 144 passagers, dont deux bébés, et six membres d'équipage. Il a aussi indiqué que l'avion avait plongé pendant huit minutes avant de s'écraser, peu après avoir atteint son altitude de croisière.

Eric Ciotti, le président du Conseil général des Alpes-Maritimes, a dit que l'accident s'est produit à Méolans-Revels, près de la populaire station de ski de Pra Loup.

Le ministre allemand des Affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, a parlé d'« images d'horreur ». Après avoir survolé le site de l'écrasement et avoir été mis au fait par les autorités françaises, il a affirmé que le deuil des familles et amis était

« incommensurable », et qu'il fallait demeurer unis.

La fédération allemande de soccer a par ailleurs annoncé que les membres de l'équipe nationale détentrice du titre de la Coupe du monde arboreraient des brassards noirs lorsqu'ils affronteraient l'Australie dans un match amical, mercredi.

Le président américain Barack Obama, qui a qualifié la tragédie de « terrible écrasement d'avion », a exprimé ses condoléances à l'Allemagne et à l'Espagne et aux victimes de l'écrasement dans les Alpes. M. Obama s'est entretenu avec la chancelière allemande, Angela Merkel, et devait joindre par téléphone le premier ministre espagnol, Mariano Rajoy, plus tard mardi.

Impact brutal

Un parlementaire local, Gilbert Sauvan, a déclaré au quotidien *Les Echos* que l'avion s'était complètement désintégré et que les plus gros débris n'avaient que la taille d'une voiture. Les débris sont éparpillés sur 100 ou 200 mètres, a-t-il dit. Il a révélé qu'il était impossible de rejoindre le site par voie terrestre, mais que des hélicoptères survolaient les lieux et que 500 pompiers et gendarmes se trouvaient sur place.

La vice-première ministre espagnole Soraya Saenz de Santamaria a révélé que 45 passagers portaient des noms de famille espagnols, sans pouvoir confirmer combien d'entre eux étaient Espagnols. Soixante-sept Allemands se trouvaient aussi possiblement à bord, dont un groupe de 16 élèves du secondaire et deux enseignants qui rentraient d'un séjour d'une semaine en Espagne.

L'appareil s'est écrasé à environ 2000 mètres d'altitude, sans avoir lancé d'appel de détresse, contrairement à ce qui avait précédemment été annoncé. La dernière communication avec l'appareil s'est produite à environ 1800 mètres d'altitude. Les contrôleurs aériens ont perdu le contact radio avec l'appareil à 10 h 30. C'est à ce moment, après avoir constaté que l'avion avait perdu de l'altitude, que l'alarme a été lancée.

Associated Press



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Plusieurs personnalités québécoises ont assisté mardi matin au lancement du Fonds des Grands Amis du Devoir.

Une centaine de Grands Amis unissent leurs efforts pour prêter main-forte au Devoir

La direction du journal espère qu'un total de 200 donateurs contribueront au fonds visant à financer des projets spéciaux de développement

JESSICA NADEAU

Pour faire face à la tempête qui ébranle l'univers médiatique, *Le Devoir* pourra bénéficier de l'aide d'une centaine de donateurs qui se sont joints au nouveau Fonds des Grands Amis du Devoir visant à financer des projets spéciaux de développement.

« Le Devoir n'a pas derrière lui de grands groupes financiers qui puissent le soutenir, financer ses projets de développement et passer à travers les tempêtes économiques, mais il a des amis qui sont toujours là dans les moments importants », a soutenu le directeur du Devoir, Bernard Descôteaux, lors du lancement du Fonds mardi matin en compagnie de plusieurs dizaines de donateurs. Celui-ci s'est félicité de voir que les Grands Amis du Devoir sont issus de tous les milieux : économique, politique, culturel, communautaire, syndical.

Aux prises avec des difficultés financières importantes, la direction du Devoir a dû procéder à des compressions majeures à l'automne dernier. « Comme d'autres, nous avons comprimé nos dépenses, mais le danger serait, du fait que nous devons comprimer nos dépenses, d'arrêter ou de ralentir nos investissements du côté du numérique et de la création de nouvelles plateformes. Le Fonds des Grands Amis du Devoir va justement répondre à ce besoin. »

Conférencier invité, John Rick MacArthur, directeur du magazine américain *Harper's Magazine* et collaborateur au Devoir depuis de nombreuses années, a livré un véritable plaidoyer pour la presse indépendante. « Je crains qu'aujourd'hui, notre indépendance, voire notre survie, aussi bien chez Harper's qu'au Devoir, soient en danger. »

Non pas par la censure et l'intimidation classique promulguée par les politiciens [...], mais par des changements violents déclenchés par l'arrivée d'Internet et du contenu gratuit. »

Selon lui, le bon journalisme coûte cher à produire. Et s'il aime l'idée du *crowdfunding* — le financement de reportages à la pièce par les lecteurs —, il préfère celle du *groupfunding*, qui réunit un petit groupe de gens autour d'un patron de presse indépendant.

Une idée des Amis

C'est justement l'idée que Serge Paquette a proposée au conseil d'administration des Amis du Devoir l'automne dernier. « On se demandait ce qu'on pouvait faire pour prêter main-forte au Devoir. Alors j'ai dit : on a beaucoup plus d'amis que

vous pensez, on va créer un « club des Grands Amis » et on a fixé le prix à 1000 \$ par année. C'est audacieux, mais je suis convaincu que nous allons atteindre notre objectif de 200 grands amis d'ici la fin de l'année. »

Chantal Fontaine a accepté de devenir une Grande Amie du Devoir pour « défendre l'indépendance du journalisme » au Québec, répond-elle tout sourire. « Le Devoir est le seul journal indépendant et c'est ce que j'apprécie », renchérit l'ancien ministre Serge Ménard. « Je pense que Le Devoir ne doit pas être mis de côté par la nouvelle génération qui, à tort ou à raison, a délaissé le papier. Il faut donc que Le Devoir soit solidement enraciné dans ce nouvel univers, c'est essentiel pour sa survie », note l'ancien directeur de Radio-Canada Alain Saulnier.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322 Télécopieur: 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS, MasterCard, VISA

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas vers la réhabilitation

103
CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

ROSEMONT
Condo dans duplex divisé, 1954. 3 c.c., Cuis. et s. de b. entièrement rénovés. Secteur recherché et tranquille. Une visite s'impose! Vendeur motivé. 309 900\$ négo. 514 436-2086

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

AHUNTC-CARTIERVILLE 7 1/2, Ht duplex ensoleillé, pl. 9', Cachet. Cuis. et s. de b. rénovés, 3 c.c. Solarium. Non-fum pas d'animaux. 1400\$. Poss. avril ou + tard 514 235-1545

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

AU BORD DE L'EAU

1 MOIS GRATUIT
Domaine Bellelve
1 1/2: 700\$ | 3 1/2: 855\$ | 4 1/2: 1010\$ | 5 1/2: 1300\$
1 Place de la Belle-Rive, LAVAL
Plancher de bois, chauffé, eau ch. inclus., piscine int., Stationnement disp., Navette privée et commerces sur place.
450-686-2280

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

MTL-NORD, grand 5 1/2, r. de c. Accès cour. Stat. Pas d'animaux. Mai. 980\$/nc 514 949-3920

OUTREMONT - 190 Willowdale
3 1/2 - 4 1/2 rénovés Près métro UdeM Chauffés, eau ch., poêle/frigo, asc. 514 738 5663 - 514 735-5331

OUTREMONT - 5, Vincent d'Indy
1 1/2, 3 1/2, 4 1/2 rénovés près métro, UdeM, Poêle/frigo, Chauffés, eau chaude, Ascenseur. 514 737-8055 514 735-5331

OUTREMONT, 6 1/2, Ht duplex
Pl. en bois franc, fenêtres tout autour, balcon vue sur la montagne, s.d.b. avec bain & douche séparé, stat. ext., Non-fum., pas d'animaux. Juillet 11 600 514 998-6933

PLATEAU
Boyer - 5 1/2, 5 électros. 1800\$
Messier - 6 1/2 - R. de c. Grande cour. Lav.-séch. 1575\$
Rénovés, eau chaude, Ascenseur. 514 737-8055 514 735-5331
www.locationduplateau.com

PLATEAU
St-Joseph/Marquette - 4 1/2
1050\$ chauffé, eau ch., lav.-séch. Libre et rénové. 514 598-5872
www.locationduplateau.com

PLATEAU - 4 1/2 (pcs doubles)
+ 13 saisons. Beaucoup de cachet Christophe-Colomb près Gifford. S. de b. neuve, tout équipé (cuisinière, frigo, lave-vaiss., buanderie). Libre. Photos et détails : moskakalia@hotmail.com

ROSEMONT / PETITE-PATRIE
Petit 4 1/2 rue Bélanger, 2e, près tous les services. 514-259-8874

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 T1 équipé, très ensoleillé. Sur jardin Semmois 514 272-1803

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet. www.bonnevisite.ca/nyons marieharlie@gmail.com

175
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

27 AVRIL AU 18 JUIN 2015
Charmante maison près de Sutton sem/mois, prix raisonnable. 514 914-2015 voir détails: http://perso.b2b2c.ca/357/scenic dduffaud@gmail.com

307
LIVRES ET DISQUES

Librairie Bonheur d'Occasion
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 1317, av. du Mont-Royal Est

À VENDRE EN LOT
2400 Vinyls musique classique. RCA, Deutsche Grammophon, EMI, Angel. 52 coffrets. Condition A1. VENTE RAPIDE. 514-708-9101

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

695
AUTOMOBILES

13 600\$
Toyota Yaris 2012 noire, manuelle, 11 000 km. Auto comme neuve : air climatisé, radio-cd, vitres et portes électriques, Bluetooth, burnée Sherlock, régulateur de vitesses et 8 pneus comme neufs. Toujours garantie. Renseignements: 1-450-379-5808

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

Opérateur AT Entant Soleil
www.operationentantsoleil.ca

PROMO EN COURS AU VILLAGE OLYMPIQUE

1 1/2: \$785 | 3 1/2: \$1050 | 4 1/2: \$1195 | 5 1/2: \$2175
Métro Assomption/Viau, Stationnement int. disp., Tout inclus, Grands balcons avec superbe vue, Piscine int., Gym, Restaurants, Magasins.
514-252-8037

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

32^e édition concoursdomus.ca
GAGNANT
PROJET ET/OU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE L'ANNÉE, UNIFAMILIAL

WHITLOCK WEST
Hudson, Québec

(450) 458-5688 • www.whitlockwest.com

Maintenant ou jamais !

OUTREMONT
445 boul. St-Joseph O.
Près Laurier - grands 4 1/2, 1,240 p.c.a. 1 s de b complète 1 salle d'eau. Immeuble béton 2 cuisiniers - Cuisine rénovée Nouvelles fenêtres \$1,350 à \$1,750. Chauffage, eau chaude, frig. Cuisinière et lave-vaisselle inclus. Garage disponible \$100. Pas d'animaux.
514-276-5949

OUTREMONT
445 boul. St-Joseph O.
Près Laurier - grands 4 1/2, 1,240 p.c.a. 1 s de b complète 1 salle d'eau. Immeuble béton 2 cuisiniers - Cuisine rénovée Nouvelles fenêtres \$1,350 à \$1,750. Chauffage, eau chaude, frig. Cuisinière et lave-vaisselle inclus. Garage disponible \$100. Pas d'animaux.
514-276-5949

PLATEAU
St-Joseph/Marquette - 4 1/2
1050\$ chauffé, eau ch., lav.-séch. Libre et rénové. 514 598-5872
www.locationduplateau.com

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

NOUVELLES RUBRIQUES

Soulignez les heureux événements de la vie
Anniversaires, mariages, naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

Trudel, Clément

Clément est décédé le 21 mars 2015 en laissant dans le deuil sa conjointe Lise Chicoine, ses filles Marie-Claude (André), Martine et Geneviève (Jacques) Coupal, ses petits-enfants Charles-Étienne, Fanny, Gabrielle, Mathieu, Xavier et Vincent ainsi que son arrière-petite-fille Axelle. Il laisse également ses sœurs Édith et Louise, ses neveux et nièces et de nombreux amis.

Une rencontre aura lieu :
Jeudi 26 mars de 13 h à 16 h
Centre funéraire Côte-des-Neiges
Réseau Dignité
4525, ch. Côte-des-Neiges, Montréal
Salle de réception 1, 2^e étage
www.dignitequebec.com

Un don à la Fondation québécoise du cancer serait apprécié.

Pour une publication section décès dans LE DEVOIR
Par téléphone, télécopieur ou par courriel
Dimanche à vendredi : 10h à 12h et de 13h à 17h00
Heure de toutes les 15 min (comptoir à la clientèle fermé le dimanche)
Télé: 514 525-1149
Téléc: 514 525-7999
necrologie@lememorial.com

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

NOUVELLES RUBRIQUES

Soulignez les heureux événements de la vie
Anniversaires, mariages, naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

ACTUALITÉS



La commission municipale n'a pas encore tiré de conclusion définitive concernant le maire Jean-Claude Gingras.

L'ASSOMPTION

Le maire Gingras reçoit 16 préavis de blâme

BRIAN MYLES

L'enquête publique sur la Ville de L'Assomption a tourné en un procès d'intention de Jean-Claude Gingras, réputé pour ses manières frustes. Il n'y a cependant aucune preuve que le maire a détourné un seul dollar de fonds publics.

Les juges administratives Sandra Bilodeau et Sylvie Piérard, qui président l'enquête, ont envoyé 16 préavis de blâme au maire Gingras, qui apparaît comme leur principale cible.

L'avocat de M. Gingras, Pierre Eloi Talbot, a passé la journée de mardi à tenter de convaincre la commission de ne pas blâmer son client pour une affaire qu'il assimile à un pénible conflit de travail.

«Il n'y a aucune espèce de preuve que le maire a tiré un sou de la situation», a plaidé M. Talbot. Le maire, on peut bien dire de lui que c'est un morceau de charbon. On peut le polir bien longtemps, mais il ne deviendra pas un diamant.»

Neuf des seize préavis de blâme portent sur la gestion des ressources humaines par le maire Gingras. La commission lui reproche essentiellement d'avoir instauré un climat malsain à l'Hôtel de Ville et d'avoir fait du harcèlement psychologique à l'égard des employés de direction. La commission n'a cependant pas encore tiré de conclusion définitive dans cette affaire.

Selon M. Talbot, ce climat malsain est aussi l'œuvre des cadres. Jean-Claude Gingras est à couteaux tirés avec eux depuis son élection, en novembre 2013. Il avait fait campagne sur un programme de compressions et de dégraissage dans la fonction publique, et il s'est fait de nombreux ennemis.

M. Gingras a suspendu le directeur général, Martin Lelièvre, dès son entrée en fonction. Il a montré la porte à de nombreux employés dans les mois suivants. L'été dernier, neuf cadres ont demandé des congés pour épuisement professionnel dans un mouvement que M. Talbot juge concerté.

Le Devoir

Imams: Québec veut encadrer la location de locaux

Québec — Le gouvernement Couillard donne suite à l'affaire Adil Charkaoui: il veut encadrer la location de locaux à des imams et des groupes religieux dans les cégeps. Le ministre de l'Éducation, François

Blais, a annoncé en Chambre mardi la mise en place d'un groupe de travail pour y réfléchir. Son mandat et sa composition sont encore vagues. Adil Charkaoui est cet imam controversé qui a eu de nombreux démêlés avec les autorités. En février, on apprenait que des étudiants québécois qui l'avaient fréquenté étaient partis faire le djihad en Syrie.

La Presse canadienne

Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ÉNERGIE EST

L'ONE s'exposerait à des poursuites en faisant fi des changements climatiques

ALEXANDRE SHIELDS

Si l'Office national de l'énergie maintient sa décision de ne pas tenir compte des impacts environnementaux des sables bitumineux dans son étude du projet de pipeline Énergie Est, il s'expose à des recours en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. C'est ce que soutient le juriste Richard Langelier, qui travaille depuis déjà quelques années sur des dossiers relatifs aux énergies fossiles.

L'article 7 de la Charte reconnaît le droit «à la sécurité de sa personne». Or, selon ce que fait valoir M. Langelier, cette question se pose dans un contexte où les impacts des gaz à effet de serre liés à la production pétrolière albertaine ont des impacts qui pourraient porter atteinte à ce droit. «Est-ce que les changements climatiques menacent la sécurité de la personne? Je crois que le consensus scientifique est clair sur le fait que oui, il y a une menace à la santé et à la sécurité de la personne.»

Il met donc en doute le caractère «contraignant» du mandat essentiellement «technique» accordé à l'Office national de l'Énergie (ONE) pour évaluer les projets de pipelines. «En vertu de l'obligation constitutionnelle de protéger la sécurité de la personne, est-ce que le législateur peut restreindre la compétence d'un tribunal comme l'ONE au point qu'il ne puisse pas exami-

ner cette question?»

Richard Langelier estime pour sa part que l'Office «a l'obligation constitutionnelle, comme tribunal chargé de défendre l'intérêt public, de déclarer inconstitutionnelles les dispositions qui limitent ses compétences et d'examiner l'ensemble de la problématique que soulève ce pipeline». Cet examen devrait inclure les impacts environnementaux de l'exploitation pétrolière, dont la question des émissions de gaz à effet de serre (GES) et leurs conséquences climatiques. Plusieurs des intervenants qui ont présenté une demande de participation aux audiences de l'ONE souhaitent justement aborder l'enjeu des bouleversements climatiques, malgré le refus catégorique des autorités fédérales d'inclure cette question de l'étude du pipeline Énergie Est de TransCanada.

M. Langelier juge d'ailleurs que les groupes doivent tenter de convaincre l'ONE de revenir sur sa décision. Sans cela, affirme-t-il, toute décision autorisant la construction pourrait faire l'objet d'une demande de «révision judiciaire».

Assise juridique

Professeur de droit civil de l'Université d'Ottawa et spécialiste du droit constitutionnel, David Robitaille croit lui aussi que la question des GES pourrait servir d'assise à une éventuelle démarche juridique. «Il

serait possible de plaider que le fait que le gouvernement ne tienne pas du tout compte des gaz à effet de serre viole le droit à la sécurité des citoyens» reconnu par la Charte.

Une coalition de militants environnementaux de la Colombie-Britannique vient d'ailleurs de déposer une poursuite constitutionnelle contre l'ONE, soutenant que des règles restrictives limitent injustement la participation publique au débat sur les pipelines. Leur avocat, David Martin, affirme que ses clients croient insensé que l'ONE prétende ne pas pouvoir considérer dans ses évaluations les preuves scientifiques sur les effets à long terme de l'exportation de pétrole brut. Selon l'avocat, les impacts potentiels des projets d'oléoduc sur la santé et l'environnement rendent nécessaire la tenue d'audiences publiques. La coalition veut que la Cour suprême dise à l'Office de bien faire son travail.

Ni Ottawa ni le gouvernement du Québec n'entendent tenir compte des émissions de GES découlant de la production pétrolière nécessaire pour alimenter le pipeline Énergie Est. Ces émissions se chiffrent, selon l'Institut Pembina, à 32 millions de tonnes (Mt) par année, ce qui dépasse les émissions de toutes les automobiles, camions légers et camions lourds en circulation au Québec (27,4 Mt).

Le Devoir

Conservateurs et néodémocrates unis contre les microbilles

Ces particules de plastique utilisées dans des exfoliants et des dentifrices seront ajoutées à la liste canadienne des substances toxiques

ALEXANDRE SHIELDS

Dans un rare geste d'ouverture envers une proposition environnementale émanant de l'opposition, les conservateurs de Stephen Harper ont appuyé mardi une motion du Nouveau Parti démocratique (NPD) réclamant l'ajout des microbilles de plastique à la liste canadienne des «substances toxiques».

Ces microbilles, de la taille d'un grain de sable, sont présentes dans plusieurs produits de consommation courante, par exemple les exfoliants, les dentifrices et les démaquillants. Leur petite taille fait qu'elles ne sont pas retenues par les usines d'épuration et se déversent directement dans les cours d'eau.

Selon le NPD, la motion vise justement à protéger les lacs et les rivières de cette pollution désormais omniprésente. Le texte de la motion souligne que cette accumulation de microparticules de plastique peut avoir «de graves effets nocifs», ce qui justifie d'ajouter les microbilles à la liste des substances toxiques contrôlées par le gouvernement en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

La critique néodémocrate en matière d'environnement s'est dite étonnée de ce rare appui des conservateurs. «C'est incroyable. Je ne pensais pas qu'ils allaient nous appuyer. Ils n'agissent habituellement pas sur des enjeux environ-

nementaux», a-t-elle fait valoir au Devoir mardi.

Reste à voir si le Canada ira jusqu'à bannir ces microbilles, comme le font déjà certains États américains. Pour le moment, le gouvernement conservateur a promis mardi aux Communes de mener une étude scientifique sur les effets environnementaux de ces microbilles de plastique. «C'est la première étape», a dit M^{me} Leslie, soulignant que s'il prenait le pouvoir aux prochaines élections, le NPD irait de l'avant avec une telle interdiction.

«Le Canada doit se joindre aux autres nations qui ont décidé d'interdire les microbilles dans les produits utilisés quotidiennement afin de protéger nos lacs, nos rivières et notre environnement», a-t-elle ajouté.

Chose certaine, les cours d'eau sont déjà affectés. Des chercheurs de l'Université McGill ont découvert l'an dernier que le fleuve Saint-Laurent est lourdement contaminé par le plastique. À certains endroits, entre Montréal et Québec, les chercheurs ont trouvé plus d'un millier de microbilles par litre de sédiments, une proportion largement supérieure à celle des sédiments marins dans les secteurs les plus contaminés au monde.

Le Devoir

Lire aussi | La version intégrale de ce texte sur le site Internet et l'application tablette du Devoir.

Nouvelles manifs nocturnes à Montréal et Québec

Près de 2000 personnes ont manifesté en fin de soirée à Montréal dans le cadre d'une manifestation nocturne contre l'austérité. Sur le coup de 21 h, les manifestants ont entonné «à nous la rue», au son d'un hélicoptère policier. Ils ont marché dans les rues du centre-ville, empruntant la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque. La marche a été déclarée illégale car son itinéraire n'a pas été dévoilé, et au moins trois personnes avaient vu des accusations être portées contre elles au moment de mettre sous presse. Des voitures de police ont notamment été vandalisées. Une marche semblable a aussi mené à des arrestations à Québec.

La Presse canadienne

PKP minimise l'avis d'un juriconsulte

Québec — Le député et candidat à la direction du Parti québécois Pierre Karl Peladeau a minimisé, mardi, la portée d'un avis du juriconsulte de l'Assemblée nationale portant sur les risques de conflits d'intérêts avec le conglomerat Québécois, qu'il contrôle. M. Peladeau a affirmé que le commissaire à l'éthique de l'Assemblée nationale, Jacques Saint-Laurent, a toute la marge de manœuvre pour l'ignorer lorsqu'il analysera la composition de la fiducie sans droit de regard dans laquelle il veut placer ses actions. La semaine dernière, les libéraux ont distribué un avis du juriconsulte Claude Bisson affirmant qu'un député doit laisser à son fiduciaire toute la marge de manœuvre de vendre ou non des actifs qui lui sont confiés afin d'éviter les conflits d'intérêts.

La Presse canadienne

C-51: témoignages opposés

Les audiences parlementaires sur le projet de loi antiterroriste se sont poursuivies mardi avec notamment la comparution d'une militante autochtone, Pamela Palmater, qui estime que le C-51 fera d'elle, et de tous ceux qui ont des revendications territoriales, des terroristes surveillés. Cette interprétation a été cependant contredite par le professeur de l'Université d'Ottawa Wesley Wark. M. Wark estime que les groupes militants, écologistes ou autochtones lisent mal le projet de loi. Les assises légales permettant aux agences de renseignement de surveiller des Canadiens, insiste-t-il, ne sont pas modifiées par C-51. M. Wark estime malgré tout que le C-51 pose problème. Il demande au gouvernement de renoncer à criminaliser encore davantage la propagande terroriste, tout comme il lui demande de ne pas accorder des pouvoirs de perturbation au Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS). Une version longue de ce texte peut être consultée sur le site Internet et l'application tablette du Devoir.

Le Devoir

Les artisans de la table

SPÉCIALITÉ SLOVENIA

BOUCHERIE CHARCUTERIE

Joyeuses Pâques!
Préparation de commandes spéciales
Agneaux de Québec
Volailles nourries au grain
Gamme de viandes fraîches
Épicerie fine

3653, BOUL. ST-LAURENT, MTL Tél.: 514-842-3558
Fax: 514-842-3629

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec Evelyne De Varennes au 514.985.3454 ou devarennes@ledevoir.com

Sudoku par Fabien Savary

				4	5	8	1
9					2		
8	4				7		2
1			6	9		7	
7			1				
6		5				4	9
1	2	3					
				9			6
						7	8
		6			7	8	5

Niveau de difficulté : FACILE

2945

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

1	4	3	6	2	5	8	7	9
6	9	5	1	7	8	3	2	4
2	7	8	9	4	3	1	5	6
5	8	1	3	9	7	4	6	2
9	3	7	2	6	4	5	1	8
4	6	2	5	8	1	9	3	7
3	2	4	8	5	6	7	9	1
8	1	6	7	3	9	2	4	5
7	5	9	4	1	2	6	8	3

2944

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

ÉDITORIAL

STEPHEN HARPER

Abus de bombes

Et maintenant, la Syrie, ce qui n'est pas la moindre des objections que soulève la motion de prolongation et d'élargissement de la mission canadienne au Moyen-Orient. Il est désespérant de voir le gouvernement de Stephen Harper s'en tenir à une approche essentiellement militaire — et faire si peu de cas des responsabilités humanitaires du Canada.

Il n'est pas absolument inconcevable de penser que le Canada ait un rôle militaire à jouer contre le groupe armé État islamique (EI), vu les avancées et l'ampleur des violences dont cette organisation est capable. Encore que... l'EI, regroupement d'islamistes ultrafanatisés et d'ex-officiers baasistes du régime — laïque — de feu Saddam Hussein, est un produit dérivé de l'invasion anglo-américaine de l'Irak de 2003, dans laquelle le gouvernement canadien de l'époque avait refusé d'embarquer. Ce faisant, la guerre contre l'EI est avant tout celle des États-Unis. Il aurait été parfaitement légitime pour Ottawa de refuser de s'y joindre.

Le problème, en l'occurrence, c'est que M. Harper, maître d'œuvre de l'engagement canadien, est militariste et que l'opacité de son gouvernement fait qu'il n'inspire pas confiance. C'est ensuite que son électoralat étant massivement d'accord lui, M. Harper compte que sa campagne de peur l'aidera à remporter les prochaines élections générales. En fait, le premier ministre ne tient probablement pas à regarder plus loin que le bout de son nez. Ce qui est le propre, au demeurant, de beaucoup de politiciens.



GUY TAILLEFER

Si, dans sa nouvelle mouture annoncée mardi, la contribution d'Ottawa demeure modeste — six avions de combat et quelque 70 officiers des forces spéciales manifestement plus près du front irakien que veulent nous le faire croire les conservateurs —, la prolongation

d'un an de la mission et son élargissement à la Syrie présentent des risques évidents d'enlèvement et de dérapage. Il ne faut pas être dupe de la décision du Canada de placer sa mission de combat aérienne en Syrie sous l'aile des Américains. Ottawa se trouve objectivement à donner son appui à l'intraitable dictature de Bachar al-Assad et à l'aider à reconsolider son régime. Pourquoi est-il allé mettre le doigt dans cet engrenage?

C'est à se demander, en fait, si M. Harper mesure bien les implications de ce qu'il fait. L'ex-président George W. Bush a pourtant fait la preuve pendant huit ans, et il la fait encore, que le projet exclusivement militaire avec lequel il a lancé les États-Unis sur l'Irak a semé plus de chaos que de paix et de démocratie. Le Moyen-Orient est un terrain plus miné que jamais, marqué par un effondrement des structures étatiques, un éclatement des sociétés nationales, une polarisation chiite-sunnite sans précédent et, pour reprendre les mots de Peter Harling, de l'International Crisis Group, « par des conflits par groupes interposés inondant la région d'armes contribuant à une militarisation généralisée ».

En quoi donc le gouvernement Harper croit-il faire une contribution utile en allant y faire pleuvoir d'autres bombes? Tout à sa logique militaire, le gouvernement fait l'impasse sur une assistance plus « constructive », comme l'a poliment fait remarquer le chef libéral Justin Trudeau. Le Moyen-Orient est aujourd'hui plongé dans un état d'instabilité chronique. La moitié des 22 millions de Syriens sont présentement des personnes déplacées par la guerre. Il est criant, dans ce contexte, que l'aide humanitaire et l'assistance aux réfugiés doivent faire l'objet de la part du Canada et de la communauté internationale d'une mobilisation infiniment plus grande qu'à l'heure actuelle.

Autre question clé: ne faudra-t-il pas en arriver, un jour, à donner un pays aux Kurdes? Le Canada pourrait faire preuve d'imagination diplomatique et en prendre l'initiative. Le fait est qu'il est plus facile de laisser les armes prendre toute la place.

GRÈVE « SOCIALE » ÉTUDIANTE

Carrés flous

Tout semble reparti comme en 2012. Comme si l'on n'avait rien appris de la crise sociale du fameux printemps. Étudiants qui prennent des votes de grève. Autres étudiants qui doutent de la validité de ces mandats. Menaces de recours judiciaires. Tensions. Échauffourées. Risques de dérapages; de pertes de temps, de session.

Certains ont beau affirmer qu'il y a un « droit » à la grève étudiante, le droit actuel ne le reconnaît pas. C'est d'abord et avant tout une pratique, qui ne peut être qu'un calque imparfait du droit du travail. Et comme le soulignait avec raison la commission Ménard: « L'exercice d'un droit collectif ne peut être légitime et reconnu comme tel que s'il repose sur des décisions dont le caractère démocratique est inattaquable. » Certains votes pris jusqu'à maintenant ne semblent pas « inattaquables ».

Les gouvernements auraient dû, dans l'après-2012, travailler à préciser la notion de « grève étudiante »: définir les méthodes acceptables pour en déclencher une. Comme le rappelait ici même Josée Boileau, la clinique Juripop avait développé un projet en ce sens; la commission

Ménard l'a proposé, réclamant l'obligation de tenir des « votes secrets ». Rien n'a été fait.

Avec un tel encadrement, la « grève sociale » que l'ASSÉ tente de mettre en œuvre aurait-elle été lancée? On peut en douter. Car ce projet est discutable à plus d'un aspect. Contrairement à 2012, l'objectif de la grève est flou: quel peut être l'issue d'une confrontation si le but est l'annulation de l'austérité et les « oléoducs »? Que le gouvernement démissionne. Est-ce réaliste?

Une grève « sociale » engage normalement tous les syndicats. Or, ces derniers sont encore en négociation et ont refusé de se joindre à l'ASSÉ. Plusieurs soulignent donc — comme l'ancienne leader étudiante de 2012, Martine Desjardins — que cette grève est « précipitée », voire prématurée. Les quelques milliers d'étudiants en grève sont isolés. Les autres organisations étudiantes, la FEUQ et la FECQ, n'y participent d'ailleurs pas.

Au sujet des revendications des grévistes, la porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout, répète qu'en 2012, on reprochait aux étudiants d'être corporatistes car ils s'en tenaient à une question étudiante; en 2015, ils embrassent plus large, insiste-t-elle. D'accord, mais pourquoi cela doit-il absolument se traduire par une « grève »? Cet outil en est un de dernier recours, quand tout le reste a échoué, et principalement en lien avec des questions liées à l'éducation. S'ils veulent combattre l'austérité et les oléoducs, les étudiants qui le souhaitent peuvent très bien militer dans des groupes de pression ou des partis politiques qui épousent ces mêmes causes.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE

L E T T R E S

Les vraies affaires

Les affairistes ont pris toute la place. Ils gèrent les forêts, les lacs et les rivières. On boit leur eau, on bouffe leur nourriture, ils gèrent nos vies.

Ils sont les descendants de nos curés, sont devenus nos consciences, notre mode de vie, notre religion, notre croyance. Ils ont fait de notre pays, de notre terre un boulevard Taschereau, une 117 Nord entre Montréal et Piedmont, une laideur, une monstruosité.

Je salue le combat de notre jeunesse et de nos travailleurs qui refusent cette idéologie obscure de bas étage.

Puisse cette lutte sans merci qui s'annonce en ces premiers jours de printemps faire jaillir un nouvel ordre, une nouvelle façon de penser la vie basée sur les vraies valeurs de la beauté et du respect de la vie sous toutes ses formes.

Pour aboutir, cette lutte devra être menée par l'ensemble de la population...

L'avenir s'annonce très sombre si nous laissons nos destinées entre les mains de ces politicienneux sans vision et sans vergogne au service du monde de l'argent.

Guy Duplantier
Le 23 mars 2015

Policiers stupides

Chaque fois que je vois les policiers de Montréal ou de Québec matraquer les étudiants en grève, le sang me vire à l'envers. Comme si ces policiers n'avaient pas de familles ni d'enfants et encore moins de comptes à payer. Ils sont tout autant

touchés par les mesures d'austérité du gouvernement que ces mêmes étudiants qu'ils matraquent et qu'ils arrêtent pour leur infliger des contraventions absurdes et illégales. Vous obéissez aux ordres de ce même gouvernement qui vous a poignardé dans le dos avec vos régimes de retraite dûment négociés il y a seulement quelques mois de ça. Êtes-vous masochistes ou stupides?

Un étudiant affichait en 2012 durant les manifs qu'il étudiait justement pour ne pas devenir policier. Je commence à comprendre pourquoi.

Marc Beaudoin
Val-d'Or, le 23 mars 2015

Mise au point

Lorsqu'il est question de formation des enseignants du secondaire, on lit souvent que leur formation dans la discipline qu'ils vont enseigner est très pauvre. Antoine Robitaille écrit que « les enseignants sont d'abord et avant tout formés en pédagogie. Leurs connaissances disciplinaires [...] correspondent souvent à un certificat faible en la matière » (*Le Devoir*, le 19 mars, page A 6). Cela n'est pas exact.

Depuis plus d'une dizaine d'années, le baccalauréat en enseignement secondaire compte 120 crédits de cours, dont la moitié, soit les 3/6, est composée de cours disciplinaires donnés par les départements ou facultés disciplinaires (littérature, linguistique, histoire, mathématique, physique, etc.). 1/6 correspond aux stages en enseignement; il ne reste donc

que les 2/6 des crédits-cours en sciences de l'éducation (et non « en pédagogie »): cours de psychologie, de sociologie du système scolaire, de didactique de la discipline et de pédagogie (un ou deux sur quarante cours!).

On peut toujours remettre en question ce programme, mais encore faudrait-il le faire à partir d'une information exacte. Il faut souligner que les facultés des sciences de l'éducation n'ont pas la totale maîtrise de leurs programmes; ces derniers doivent être accrédités par le ministère de l'Éducation (MELS), qui impose ses choix.

Suzanne-G. Chartrand
Didacticienne du français
Le 20 mars 2015

Réponse

Dans un rapport remis en mars 2014 sur l'enseignement de l'histoire, J. Beauchemin et N. Fahmy-Eid s'inquiètent pourtant: « À l'heure actuelle, plusieurs enseignants d'histoire se voient contraints d'entamer leur carrière avec, au mieux, l'équivalent d'un certificat dans cette discipline. Il s'agit d'un certificat qui en plus est mal construit et composé à peu près uniquement de cours de base. Plusieurs doivent enseigner avec pour tout bagage trois ou quatre cours d'histoire du Québec. Ce manque de formation disciplinaire entretient des craintes justifiées au sujet de la qualité des cours donnés. » Et ce qui est vrai pour l'histoire l'est pour les autres disciplines. Qui croire alors?

Antoine Robitaille

LIBRE OPINION

Clément Trudel n'est plus

JACQUES KEABLE
Montréal

Fin janvier, Clément a quitté Percé, où il habitait depuis son départ du *Devoir*, et s'est amené à Montréal avec Lise, sa conjointe aimée de toujours: ils étaient en partance pour le Portugal. Il avait l'air fatigué, notai-je, mais il se disait en forme quand, peu avant l'embarquement prévu, nous avons pris une bière ensemble dans un bistro. Deux jours plus tard il était à l'urgence de l'hôpital. Son mal, subit et sournois, était incurable. Il craignait par-dessus tout, me disait-il, de devenir un poids pour Lise. Ce ne fut pas le cas. Jeudi dernier, sur son lit d'hôpital, il causait encore journalisme et syndicalisme. Je devais le revoir, mais samedi, déjà, l'appel téléphonique de Lise disait que ce n'était désormais pas la peine de me présenter à l'hôpital. Elle l'avait veillé une ultime fois, toute la nuit, et au matin...

Ses proches, comme ses amis, pleureront son départ franchement inattendu. Comme lui, à la sensibilité à fleur de peau, avait peine à refréner la larme qui lui montait si facilement à l'œil dès qu'il

parlait avec joie ou inquiétude de quelqu'un de sa famille.

Après plus de trente ans passés dans la salle de rédaction du *Devoir*, où il avait notamment « couvert » le monde du travail et la politique internationale, Clément quittait la pratique quotidienne du journalisme en 2000. Homme à la pensée de gauche, il avait, en marge de la pratique de son métier, été actif à l'intérieur du syndicat des journalistes du *Soleil* de Québec, sa ville natale, avant de poursuivre cette activité syndicale au *Devoir* où, rappelait-il (*Le Devoir*, 16 juillet 2010), « trois décennies comme journaliste au *Devoir* m'ont permis de constater que les relations de travail s'y déroulent sous le signe d'une vigilance tendue. Il est rarissime que ce soit pour un enjeu de gros sous ».

En 2000, il avait quitté *Le Devoir*, mais aucun de ses attachements à l'information. Ainsi, depuis quelques années, de Percé où il offrait de son temps à la bibliothèque municipale, il s'était entre autres choses donné pour mission d'alimenter quelques-uns de ses amis en information notamment sur la politique internationale. Régulièrement, il nous faisait ainsi parta-

ger, par courriel, le fruit de ses lectures de divers journaux de langue française, anglaise ou espagnole que, parfois, lui qui parlait espagnol, il oubliait de traduire ou de résumer pour ceux de ses amis non polyglottes!...

Le personnage pouvait sembler paradoxal. Passionné de politique internationale et de littérature, soucieux de la qualité de la langue, parlée autant qu'écrite, homme élégant, d'une politesse et d'une réserve constantes, il avait naturellement cette allure de seigneur qui, sans doute, impressionnait sinon même intimidait qui ne le connaissait pas. En réalité, il était d'abord, pour l'essentiel, un homme discret, l'envers du tape-à-l'œil, un progressiste, un syndicaliste et un esprit ouvert sur le monde et les idées, ce qui lui aura magnifiquement permis, par exemple, tout à la fois d'afficher son incroyance et de compter quelques religieux, catholiques et musulmans, parmi ses amis.

Dans le climat de sourde méfiance qui plombe les journées sanglantes et cruelles de notre temps, c'est bien là un exemple que nous laisse Clément Trudel et qui ne devrait pas disparaître avec lui.

IDÉES

Deux ans de lockout et de résistance

Le conflit de travail des employés de garage du Saguenay-Lac-Saint-Jean est l'un des plus importants des dernières années au Québec

PAUL-ANDRÉ LAPOINTE

Professeur en relations industrielles à l'Université Laval

Les employés de garage au Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ), affiliés à la CSD, ont en février 2013 rejeté à 99% les demandes patronales qui leur étaient soumises parce qu'elles représentaient un recul majeur dans leurs conditions de travail. Ayant ainsi osé résister à la dégradation de la qualité de leur emploi, leurs employeurs, regroupés dans la Corporation des concessionnaires du SLSJ, ont déclaré un lockout général pour les forcer à accepter des conditions de travail inférieures à celles qu'ils avaient réussi à négocier et à consigner dans leurs conventions collectives. Ce lockout, qui dure depuis deux ans, a mis sur le trottoir 450 salariés travaillant pour 26 concessionnaires. Il n'y a pas vraiment eu de négociations depuis le début du lockout, et les deux tentatives de conciliation se sont soldées par un échec.

Le lockout des concessionnaires du SLSJ est en passe de devenir le plus long lockout d'importance que le Québec ait vécu

Les employeurs demandent des assouplissements majeurs à la clause protégeant les salariés contre la sous-traitance. Ils font la promotion d'un nouveau modèle d'affaires en se concentrant sur la vente d'automobiles neuves et en ayant principalement recours aux garages indépendants pour la réparation et l'entretien des véhicules. Ils veulent également revenir à un horaire de 40 heures par semaine réparties sur cinq jours de travail. En l'an 2000, les employés de garage du SLSJ, misant sur le précédent établi un an plus tôt par leurs collègues de Québec, ont réussi à réduire la durée hebdomadaire du travail à 36 heures, réparties sur quatre jours. Les employeurs souhaitent enfin introduire un statut de salarié à temps partiel, dans un secteur où 95% des emplois sont à temps plein. L'emploi est donc au cœur du lockout. L'acceptation du projet patronal de convention collective serait susceptible d'entraîner la suppression d'un emploi sur trois parmi les syndiqués. La qualité des emplois est également en cause. En effet, avec la sous-traitance, il s'agit de remplacer des emplois syndiqués bien rémunérés par des emplois non syndiqués mal rémunérés et jouissant d'une faible qualité. L'enjeu, c'est la sous-traitance économique recherchée en



L'acceptation du projet patronal de convention collective serait susceptible d'entraîner la suppression d'un emploi sur trois parmi les syndiqués.

Parmi les plus importants conflits récents

Nombre de jours-personnes perdus	Conflits de travail
Vidéotron (2002-2003): 511 346	
Concessionnaires SLSJ (en cours): 226 453	
Journal de Montréal (2009-2011): 196 245	
Rio Tinto Alcan Alma (2012): 148 733	
Péto Canada (2007-2008): 103 268	

Sources: Statistique Canada, Enquête sur la population active et Ministère du Travail du Québec, Banque de données sur les arrêts de travail. Calcul de l'auteur.

vue de réduire les coûts de main-d'œuvre. Un mécanicien d'automobile, pleinement qualifié, gagne 33,81 \$ l'heure chez un concessionnaire, tandis que lorsqu'il travaille dans un garage indépendant, régi par un décret, il gagne 22,51 \$ l'heure, soit un différentiel de 33%. Sans compter qu'il n'a pas de fonds de

pension ni d'autres avantages sociaux.

Le lockout des concessionnaires du SLSJ est tout à fait en phase avec la nouvelle dynamique des relations du travail au Québec. Pendant que l'intensité des arrêts de travail a considérablement diminué depuis les années 1970 et 1980, l'importance des lockouts n'a cessé de croître. Au cours des 15 dernières années, le nombre de jours-personnes perdus par 1000 travailleurs pour cause d'arrêt de travail a chuté de 200 à 100, pendant que la part relative des lockouts dans l'ensemble des arrêts de travail a bondi de 20 à 65%. Le lockout des concessionnaires du SLSJ fait en outre partie du palmarès des principaux lockouts que le Québec a connus ces dernières années. Il est en passe de devenir le plus long lockout d'importance que le Québec ait vécu. Selon les données les plus récentes du ministère du Travail en date du 5 mars dernier, les travailleurs des concessionnaires du SLSJ mis en lockout représentent 75% de tous les travailleurs en arrêt de travail. Il s'agit de loin du plus grand conflit de travail en ce moment.

Nous sommes le peuple!

FRANCINE PELLETIER



Appelons ça une mauvaise blague de l'Histoire: le slogan qui a aidé à faire tomber le mur de Berlin, en 1989, sert aujourd'hui à en construire de nouveaux. Les mêmes mots qui ont fait reculer la Stasi devant les demandes de liberté des Allemands de l'Est, «Wir sind das Volk!» (Nous sommes le peuple!) sont aujourd'hui repris par les Patriotes contre l'islamisation de l'Occident (Pegida), en Allemagne, mais aussi partout où essaient ces nationalistes purs et durs. C'est d'ailleurs au tour des patriotes antimusulmans du Québec de jeter leur chapeau dans l'arène. Prétendant défendre «l'héritage laissé par nos ancêtres», PEGIDA Québec s'apprête à parler au nom du peuple lors d'une première manifestation prévue dans les rues du Petit Maghreb, à Montréal, samedi prochain.

Ce détournement de sens indique l'énorme fossé entre hier et aujourd'hui. En 25 ans, on est passé de revendications pour plus de liberté et de diversité, à moins de libertés et de diversité, de l'idéalisme d'un «monde meilleur» au culte des «vraies affaires», de François Mitterrand à Marine Le Pen et de Jacques Parizeau à Philippe Couillard. Partout, on observe un bras de fer idéologique entre la gauche («pelleux de nuages») qui s'agrippe et la droite («pas de temps à perdre») qui s'impose. Après l'altercation Grèce-Allemagne, nos propres étudiants offrent le meilleur exemple de ces nouvelles tranchées idéologiques.

Plus encore qu'au printemps 2012, le nouveau conflit opposant ceux qui veulent changer les règles du jeu, appelons-les les collectivistes, à ceux qui veulent «juste étudier», les individualistes, est à couper au couteau. Aujourd'hui, les carrés verts sont mieux organisés, fourbissant de nouvelles manœuvres judiciaires, alors que les carrés rouges, eux, marchent sur des œufs, souffrant les sarcasmes des commentateurs et les sanctions policières. A quoi il faut ajouter les sanctions de la nouvelle direction de l'UQAM qui, visiblement, a pris un virage à droite elle aussi. La suspension à brûle-pourpoint et pour des raisons mal expliquées de neuf étudiants, dont une qui siège au conseil d'administration et au conseil exécutif, indique que l'administration a l'intention de jouer dur.

C'est mal parti pour le «mouvement social» que les étudiants grévistes voudraient voir éclore dans les rues du Québec. Mais le scepticisme et le ridicule qui, signes des temps, interpellent le mouvement étudiant aujourd'hui en sont tout aussi responsables que les failles de l'organisation elle-même. Oui, il se peut que le mouvement embraye un peu vite, que le leadership étudiant n'ait pas tout à fait la même *pogne* qu'il y a deux ans, qu'il y ait toujours quelques têtes fortes dans le lot. Tous les groupes militants ont leurs fautes de trouble, leurs fanatiques du combat, mais la présence de quelques radicaux ne discrédite pas tout un mouvement pour autant. Sinon, Gaétan Barrette, le Gengis Kahn du corps médical, aurait terni à tout jamais la Fédération des médecins spécialistes qu'il a présidée pendant de nombreuses années.

Les deux cibles du nouveau militantisme étudiant sont pourtant tout ce qu'il y a de plus légitime: l'austérité préconisée par le gouvernement Couillard à des effets délétères sur l'éducation, la culture et jusqu'aux couches de bébés! Le fait que ce gouvernement envisage, entre autres, de taxer les livres est un immense scandale qui mériterait une mobilisation monstre. Mais qui se lève, sauf les étudiants? Idem pour l'exploitation des hydrocarbures qu'ils ont dans leur mire. Pendant que le gouvernement coupe les vivres aux femmes — 60% des emplois dans la fonction publique sont détenus par elles —, il ouvre des chantiers partout dans la province qui vont surtout employer des hommes, tout en dégradant davantage l'environnement. Comment ne pas s'inquiéter devant ce type de «progrès»? Et si les jeunes ne se préoccupent pas de l'état de la planète, qui donc le fera? C'est eux qui seront appelés à éponger les dégâts. La catastrophe qui nous pend au bout du nez — dont l'extinction de l'espèce humaine elle-même, disent certains experts — vaut bien quelques hauts cris.

On voudrait nous faire croire que les étudiants militants sont déraisonnables, marginaux et antidémocratiques. Qu'ils ne sont pas du côté de M. et Mme Tout-le-monde. Mais, curieusement, ce sont les protestataires, et non leurs adversaires, qui ont les intérêts nationaux à cœur. S'il y a un groupe qui mérite de parler au nom du peuple, c'est bien eux.

fpelletier@ledevoir.com

Rétablissons les faits au sujet de Copibec

De nombreux pays privilégient les sociétés de gestion collective pour favoriser l'accès légal aux œuvres, au bénéfice des citoyens et des créateurs

JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD

Président de Copibec, vice-président de l'Association nationale des éditeurs de livres

Dans *Le Devoir* (18 mars), la professeure Florence Piron s'est basée sur un rapport récemment déposé à l'ONU invoquant la «tension entre deux droits fondamentaux» que sont le droit d'auteur et le droit d'accéder à la science et à la culture pour affirmer que Copibec, en poursuivant l'Université Laval, «fait preuve de mauvaise foi, voire de démagogie, et sème le doute quant à sa pertinence sociale».

Citant le rapport de Farida Shaheed, M^{me} Piron soutient que c'est sur la base de ce droit d'accès à la science et à la culture que la nouvelle loi canadienne autorise les universités à faire une «utilisation équitable» des œuvres. Pourtant, ces deux droits étant déjà mentionnés dans la Convention universelle des droits de l'Homme de 1948, je doute que le gouvernement canadien vienne seulement de constater leur existence.

Précisons que le rapport ne lie pas nécessairement l'accessibilité aux œuvres à leur gratuité. Bien au contraire, on retrouve dans le rapport cité une recommandation selon laquelle «il incombe aux États de veiller à ce que la réglementation relative au droit d'auteur soit conçue de manière à permettre aux créateurs de gagner leur vie et à protéger leur liberté scientifique et créatrice, l'intégrité de leur travail et leur droit à se voir attribuer la paternité de celui-ci». D'ailleurs, sur la scène internationale, l'exception pédagogique française ne s'applique pas aux ouvrages pédagogiques dont le marché est souvent restreint aux établissements d'enseignement, et s'accompagne d'une rémunération pour les œuvres qui tombent sous le couvert de l'exception, rémunération versée à une société de gestion collective. La licence légale

australienne qui permet la reproduction de 10% d'une œuvre s'accompagne également d'une rémunération versée à une société de gestion collective alors que la nouvelle loi britannique prévoit que l'exception permettant la reproduction de 5% d'une œuvre ne s'applique pas si une licence d'une société de gestion collective est disponible. Autant de pays qui confirment la pertinence des sociétés de gestion collective pour favoriser l'accès légal aux œuvres.

Équilibre rompu

En interprétant qu'une «utilisation équitable» permet la reproduction gratuite et non autorisée de 10% d'une œuvre ou d'un chapitre entier, l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) rompt, selon nous, cet équilibre entre l'accès aux œuvres et le droit d'auteur du titulaire de ce droit. Cette interprétation non seulement s'éloigne des exemples internationaux, mais également des règles édictées par la Cour suprême qui prévoient une évaluation au cas par cas des reproductions basée sur plusieurs critères. Mentionnons aussi que l'interprétation donnée par l'AUCC est contestée devant les tribunaux ontariens et est au cœur de plusieurs litiges devant la Commission du droit d'auteur.

Pour justifier que les textes d'universitaires soient offerts sans barrière financière, M^{me} Piron souligne la «marchandisation accrue des publications scientifiques» dont de nombreux textes sont écrits par des gens payés par les deniers publics. Ce débat me semble bien éloigné de l'argument visant à démontrer la non-pertinence de Copibec, mais comme représentant des éditeurs au sein du conseil d'administration de Copibec, je rappellerai que les éditeurs sont des entreprises qui doivent assumer les coûts de révision, d'évaluation par les pairs, de numérisation, d'indexation qui rendent justement possible l'accès à ces textes. Il me semble là

aussi équitable qu'ils reçoivent une contrepartie pour cet apport. Quant à la pertinence de rémunérer des auteurs de textes scientifiques qui sont également des salariés des universités, Copibec pense qu'il revient à l'auteur d'un texte de décider s'il l'ouvrira en libre accès.

La professeure Piron affirme qu'en raison de la licence de Copibec, les universités paient une seconde fois toutes les reproductions des articles scientifiques acquis chez des agrégateurs. Cela est faux puisque les articles scientifiques provenant d'agrégateurs sont exclus de l'application de la licence. Notons de surcroît que, selon les données transmises par les universités, 75% des reproductions déclarées sous le couvert de la licence Copibec sont tirées de livres et non de revues.

Ajoutons à cela que les licences négociées par Copibec ont fait l'objet de longs débats avec les représentants des universités qui ont martelé les arguments relatifs à «l'utilisation équitable», aux ententes commerciales des bibliothèques auprès d'agrégateurs de revues scientifiques et aux œuvres offertes en libre accès. Si des représentants de l'Université Laval avaient choisi d'assister à ces rencontres, ils auraient pu le constater. Tout comme ils auraient constaté l'écoute et la bonne foi de Copibec, attitude qui s'est traduite par une baisse de 40% du tarif annuel de la licence qui se situe maintenant à 15\$ par étudiant à temps complet.

Rappelons pour terminer que l'ensemble des universités québécoises — Laval mise à part — a reconnu la pertinence sociale de Copibec en reconduisant avec elle une licence de trois ans, laquelle leur permet non seulement d'avoir accès aux textes dont les étudiants ont besoin, mais aussi de rémunérer les créateurs et les éditeurs, assurant ainsi de manière équitable le droit collectif des citoyens à la science et à la culture.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); INFORMATION GÉNÉRALE: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); INFORMATION POLITIQUE: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Robert Durrac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION CULTURELLE: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Jean-François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); SECTION ART DE VIVRE: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); ÉQUIPE INTERNET: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Cailion, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); CORRECTION: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; SOUTIEN À LA RÉDACTION: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopya (comités); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

Expulsions à l'UQAM: les profs s'indignent

LISA-MARIE GERVAIS

Des professeurs et des chargés de cours ont vivement condamné l'administration de l'UQAM qui, dans un geste sans précédent, a entrepris d'expulser neuf étudiants. En ces débuts de mobilisation, ils y voient une tentative de « répression politique » ayant pour but d'intimider et de dissuader les étudiants de protester et de participer à la vie démocratique.

« Le corps professoral est stupéfait », a dit Michèle Nevert, prési-

dente du Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ). Des étudiants ont déjà été convoqués devant le comité de discipline, certes, mais pour des suspensions ne dépassant pas 15 jours. Cette fois, les expulsions sont d'un an, voire définitives. « La réaction des profs est unanime. La sanction leur semble disproportionnée. »

Les « actes illégaux » reprochés remontent à 2014 et avant. Pourquoi sanctionner maintenant? se demandent les profs. Le Syndicat des chargées et chargés de cours

de l'UQAM (SCCUQ) y voit « le résultat d'une commande politique visant, à plus long terme, à empêcher tout mouvement de contestation de la politique d'austérité ».

M^{me} Nevert note un « endurcissement » de la part de la direction, mais également du ministre de l'Éducation qui, dans le cadre de la grève, encourage les établissements à sanctionner les étudiants. « C'est anti-pédagogique. Ce ne sont pas des enfants de maternelle, ce sont des adultes. Ils ont leur façon d'aborder les choses. »

Mardi après-midi, les représentants étudiants René Delvaux et Justine Boulanger ont claqué la porte du conseil d'administration auquel ils siègent. Les membres ont refusé que M. Delvaux remplace M^{me} Boulanger, visée par une expulsion définitive, au comité exécutif du CA lorsqu'il sera appelé à se prononcer sur les sanctions disciplinaires. Il n'y aura donc pas de représentant étudiant à ce comité.

Le Devoir

ÉTUDIANTS

SUIITE DE LA PAGE 1

L'ex-doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval a également invité les établissements d'enseignement à faire respecter les règles et à sévir. « Je reconnais que c'est difficile, sensible, que [les dirigeants] ne veulent pas jeter de l'huile sur le feu, a-t-il affirmé. Mais dans la mesure du possible, ils ont des règlements qu'ils peuvent appliquer. Ils ont un pouvoir d'autorité, et de sanction si nécessaire. »

Enfin, il a appelé la « majorité silencieuse » à aller voter aux assemblées générales — « plus [les étudiants] seront nombreux, moins l'intimidation sera grande ». Il ne reconnaît toutefois pas le droit de grève. « Je connais des gens avec de très bonnes qualités qui pensent le contraire de moi, mais je ne crois pas à ce droit-là. »

Pour Camille Godbout, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), les propos antigrève du ministre ne sont pas une surprise. Cette volonté de mater la mobilisation dès ses débuts — en menaçant d'annuler la session — n'est pour elle qu'une autre « tactique de peur » déjà empruntée par les libéraux. « On n'en est pas à notre première grève dans le mouvement étudiant et jamais des sessions n'ont été annulées. Même pas en 2012 alors qu'on a fait face au plus gros mouvement de grève de l'histoire. »

Pour Miguél Bergeron, porte-parole de la Fondation 1625 et représentant des « carrés verts », le ministre Blais a fait preuve de mollesse. « Il a emprunté des termes fermes, mais c'est seulement des paroles qui ne sont accompagnées d'au-

Des journalistes malmenés

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec incite les journalistes qui ont été malmenés lors des manifestations des derniers jours à porter plainte à la police. Elle dénonce de « graves entraves à la liberté de presse » qui ont eu cours lors de la première journée de manifestations étudiantes, lundi, à Montréal et à Québec, citant des cas de violence.

À Montréal, des individus se sont « rués » sur le reporter de TVA Maxime Landry et sur le caméraman Kevin Crane-Desmarais. Ils auraient donné un coup de pied au journaliste et tenté de s'emparer de l'équipement de tournage. À Québec, les journalistes Jean-Simon Bui et Patrick Bégin, de la radio FM93, auraient été agressés lorsqu'ils couvraient la grève étudiante à l'Université Laval.

La Presse canadienne

cune action », a-t-il déploré. Une motion sans préavis, ayant pour but de rappeler que les étudiants ont le droit à l'éducation, a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre Blais — la CAQ y est aussi allée d'une autre motion en ce sens.

Que des vœux pieux, croit M. Bergeron. « Le ministre n'assume pas ses responsabilités. Il a pelleté le problème dans la cour des universités. » Selon lui, la seule façon de mettre fin à la situation actuelle est de légiférer, soit en promulguant une loi spéciale, soit en modifiant la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves. Mentionnons que la Cour su-

périeure a rejeté la semaine dernière la requête de M. Bergeron et de Laurent Proulx, figure de proue des « carrés verts », alléguant que les droits des étudiants opposés à des grèves sont suffisamment protégés par la Loi.

Manifs et graffitis haineux

Mardi, divers rassemblements de lutte contre l'austérité du gouvernement se sont tenus à Montréal, notamment devant l'Université McGill et les bureaux du ministre Jean-Marc Fournier. Vers midi, une manifestation de près de 100 personnes a tourné à l'affrontement avec les policiers devant l'hôtel Reine Elizabeth, au centre-ville. Trois personnes ont été arrêtées pour voies de fait et une contravention en vertu du règlement P-6 — pour port de masque — a été distribuée. Trente personnes ont été arrêtées de façon préventive, en vertu de l'article 31 du Code criminel, puis libérées.

À l'Université de Montréal, la découverte d'un graffiti haineux appelant au viol de la porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) dans les toilettes de la Faculté d'aménagement a semé l'émoi et la direction a porté plainte à la police. « J'espère que la petite pute de riche en chef de l'ASSE va se faire violer et que ça va lui faire mal... Cette vache! », lit-on sur le mur d'une cabine de toilette.

Ce graffiti semble bel et bien considéré comme un acte criminel. Les auteurs, s'ils se font arrêter, feront face au comité de discipline de l'Université de Montréal. « La sanction pourrait aller jusqu'à l'expulsion définitive de l'Université », a expliqué Mathieu Filion.

Avec Marco Fortier
Le Devoir

AVORTEMENT

SUIITE DE LA PAGE 1

première ébauche du règlement accompagnant le projet de loi 20, on gardait le statu quo. La version du 18 mars a tout changé.

Dans un premier temps, on impose un quota maximal de 504 avortements par personne par année, du jamais-vu. D'autant plus que le nombre de médecins qui sont habilités à faire des avortements au Québec est très restreint.

« Cela représente moins d'une journée de travail en interruption de grossesse volontaire (IVG) par médecin par semaine. Mais la plupart des médecins font des IVG deux, trois ou même quatre jours par semaine, observe Anne-Marie Messier. On va s'arracher les médecins, je ne suis même pas sûre qu'il y a assez de médecins au Québec pour couvrir les 24 000 IVG pratiquées chaque année. »

Autre fait important, l'avortement n'est plus considéré comme une activité médicale prioritaire (AMP). Or, chaque médecin est obligé de faire un certain nombre d'AMP. « Pour les médecins qui pratiquent des interruptions de grossesse volontaires (IVG), ça comptait dans leurs heures obligatoires en AMP. Mais avec le PL20, ça ne comptera plus. Il

va falloir qu'elles fassent des heures en plus à l'urgence ou dans un autre département. Elles vont donc avoir moins de temps pour faire des IVG. »

Quant aux soins connexes offerts en clinique de planification des naissances — contraception, dépistage des infections transmissibles sexuellement (ITS) et PAP tests —, ils ne sont reconnus nulle part dans la loi. « La plupart des médecins qui travaillent en IVG font aussi de la planification familiale le reste du temps. Mais maintenant, tout est tellement réglementé, elles ne pourront plus le faire, à moins de le faire sur leurs propres heures, une fois leurs cinq jours par semaine complétés dans d'autres activités reconnues. Certaines vont continuer à le faire par principe, mais elles vont se faire couper parce qu'elles n'auront pas respecté leurs quotas. »

Accès direct compromis

Comme si ce n'était pas suffisant, la directrice du Centre de santé des femmes de Montréal voit un autre problème majeur avec le projet de loi 20. En effet, le ministre veut calculer le taux d'assiduité des patients auprès de leur médecin de famille. Si une personne se rend à l'urgence ou dans une clinique sans rendez-vous, son médecin de famille verra son salaire amputé. Ce sera aussi le cas pour une visite à une clinique d'avortement. « Pour maintenir un

bon taux d'assiduité, le médecin de famille risque fort de suggérer à sa patiente de passer tout d'abord par son bureau si elle veut se faire avorter. Ce serait un recul terrible pour les femmes. On a travaillé fort pour qu'elles puissent se faire avorter dans les meilleurs délais. Si on est obligé d'attendre quelques semaines de plus, le temps qu'elle puisse voir son médecin, c'est un retour en arrière. Il faut que ce soit clair que les femmes peuvent avoir un accès direct à l'avortement. »

Tous ces changements vont entraîner un problème d'accès, juge le collectif qui regroupe médecins de famille, directeurs de cliniques de planification familiale et d'avortement, chefs de cliniques de planification de naissance de CSSS, experts en IVG pour de l'INSQP et la Fédération du Québec pour le planning des naissances. « En faisant fi de l'avis des experts, en retirant l'avortement comme activité prioritaire et en forçant les médecins à quitter les services de planification des naissances, le gouvernement choisit de limiter l'accès des femmes à la contraception et à l'avortement. Nous croyons que ces mesures mèneront soit à la fermeture de cliniques ou la privatisation des services d'avortement. Nous sommes surprises et attristées que les gains des Québécoises en droits reproductifs, si difficilement acquis, sont encore une fois attaqués. »

Le Devoir

GUERRE

SUIITE DE LA PAGE 1

contre l'EI au-dessus de la Syrie depuis les derniers mois. »

L'opposition n'a pas tardé à mettre en doute les assises légales d'une telle intervention sans l'invitation du gouvernement local. « Comme l'ont indiqué nos alliés, ils prennent les moyens militaires nécessaires et appropriés en Syrie au motif que le gouvernement de la Syrie n'a ni la volonté ni la capacité d'empêcher l'EI de mener des opérations et des attaques, y compris des attaques qui au final compteraient ce pays-ci parmi ses cibles », a fait valoir M. Harper.

Certains observateurs internationaux ont estimé que les Américains pourraient justifier leur intervention en plaçant l'article onusien sur le droit à l'autodéfense. « Techniquement, c'est vrai », consent le politologue Charles-Philippe David. « Mais le pays, à ce que je sache, n'a pas été attaqué directement par l'État islamique », nuance le titulaire de la Chaire Raoul Dandurand de l'UQAM. Il y a eu deux attaques en sol canadien, mais « il y a culpabilité par association, par réseaux sociaux », précise M. David en entrevue.

En coulisse, les conservateurs ont noté que les États-Unis et leurs quatre alliés du Golfe bombardent l'EI en Syrie depuis six mois sans conséquences légales ou sécuritaires. Le

Canada estime pouvoir se joindre à leurs efforts en vertu d'une même entente tacite avec les Syriens.

Selon M. David, il n'y a pas de doute que la mission internationale « viole la souveraineté » de la Syrie. « Il y a une légitimité tacite dans le fait que Bachar al-Assad ne dénonce pas ces bombardements-là », note-t-il toutefois.

Coup de pouce à un dictateur

Le leader néodémocrate Thomas Mulcair a accusé les conservateurs, en repoussant l'EI, d'aider « un dictateur de la pire espèce, un criminel de guerre ».

Un reproche repris par le chef libéral Justin Trudeau, qui s'oppose comme le NPD à ce deuxième chapitre de la mission « qui pourrait très bien consolider le pouvoir d'Assad en Syrie ».

Contrairement à la situation irakienne, où les forces kurdes et irakiennes sont prêtes à reprendre le terrain piqué à l'EI, il n'y a pas de solution de remplacement au régime Al-Assad en Syrie, corrobore M. David. « Les bombardements, c'est du pête-bretelles. [...] Parce que les autres groupes [en Syrie] sont trop fragmentés et trop affaiblis justement par Bachar al-Assad. »

Il ne fait pas de doute, cependant, que la coalition doit frapper en Syrie si elle veut anéantir l'EI, selon David Perry de l'Institut canadien de la défense et des affaires étrangères. « C'est là que l'EI a le cœur de sa force. » Cela dit, la tâche ne revient pas exclusivement au Canada, une mission en Sy-

rie ne nécessitant pas des capacités que seule l'aviation canadienne possède, note M. Perry.

L'opposition unanime

Néodémocrates, libéraux, bloquistes et verts voteront contre la proposition des conservateurs, qui sont majoritaires et pourront néanmoins adopter leur motion. Le débat parlementaire reprendra jeudi.

M. Mulcair a annoncé qu'il mettrait immédiatement un terme à la mission s'il forme le gouvernement à l'automne. Car il s'agit d'une « guerre malavisée » menée sans l'aval de l'ONU ou de l'OTAN, a-t-il accusé. Les conservateurs n'ont pas de plan, pas de stratégie, « outre celle qui est évidemment politique et qui met nos troupes en danger », a-t-il dénoncé.

M. Trudeau a en outre reproché à M. Harper d'avoir promis une mission loin des lignes de front alors que les Canadiens ont depuis essuyé des tirs ennemis et que l'un d'eux est mort sous les tirs fratricides.

L'autre pan de la mission reste inchangé: 69 membres des forces spéciales continueront de conseiller les forces kurdes et irakiennes en Irak. L'opposition réclame plus d'aide humanitaire — la motion conservatrice évoque la chose mais n'offre aucun détail. M. Trudeau demande par ailleurs que le Canada accueille davantage de réfugiés.

Le Devoir

CHRISTIANIA

SUIITE DE LA PAGE 1

phie. À cette occasion seront regroupés à la même table urbanistes, citoyens, OBNL, associations de quartier et artistes.

Joint par *Le Devoir*, Olelykk Andersen, historien et archiviste qui habite la mythique Christiania depuis 25 ans, se fait le chantre de ce modèle de démocratie directe où vivent 650 adultes et 250 enfants. « Tant qu'il n'y a pas de problème avec les voisins, vous pouvez faire tout ce que vous voulez! », résume-t-il.

L'utopie devenue réalité

Fondée en 1971 par un journaliste militant, la ville libertaire est devenue le havre de groupes de hippies et d'autres citoyens qui ont fait main basse sur de vieux baraquements militaires abandonnés près du port et des remparts de Copenhague. Étendue sur 34 hectares, la commune à moitié rurale proclame que chacun est « responsable du bien-être de la communauté entière ». La propriété y est obsolète et personne n'est propriétaire de son propre logis. Par contre, rien ne peut être décidé sans que les Christianites aient dit leur mot sur la moindre parcelle du quartier.

Concrètement, ça veut dire quoi? Sans maire ni élus, la collectivité est dirigée par diverses assemblées citoyennes. Réfection des rues, des égouts, des maisons, activités sociales et artistiques: tous les services sont gérés et prodigués par les citoyens eux-mêmes. Des règlements? Peu ou pas. Toutes les décisions se scellent par consensus, jamais par un vote, peu importe la durée des délibérations. « Si on veut vivre ici, il faut pratiquer la démocratie quotidienne... et cela peut être très long », rigole Olelykk.

Par exemple, le passage d'une voie cyclable planifiée par la ville de Copenhague à travers le quartier a récemment suscité trois ans de délibérations et 20 assemblées animées... sans jamais aboutir à un consensus. « Nous aimons les vélos, mais pas un flot de 7000 bicyclettes par jour qui détruit tout l'esprit du quartier! », insiste l'historien.

Depuis 1971, seuls les vélos ont droit de passage, les voitures sont boudées. Caméras, policiers, clôtures et gilets pare-balles sont aussi bannis des lieux. Deux robots bloquent en permanence les deux seuls entrées du quartier aux motorisés.

Autonome, la commune, reconnue pour ses édifices aux murales colorées, dispose de son propre centre de santé holistique, ses garderies, sa boulangerie, son usine d'épuration, son imprimerie, son cinéma, son journal, son sauna collectif et de nombreux restaurants, cafés et salles de spectacles.

C'est la vente légale de cannabis qui a valu à ce quartier, notamment la célèbre « rue des pushers », de devenir une des principales attractions touristiques du Danemark. Les drogues dures y sont toutefois bannies depuis 1979, la criminalité rampante ayant égratigné les convictions libertaires de plusieurs résidents. « La façon anarchiste de voir la vie, c'est encore ce qui nous guide. Ça ne veut pas dire la violence, mais remettre en cause ce qui existe et chaque génération l'a fait à sa manière », soutient M. Andersen.

Un cirque permanent

François Bellemare, un ébéniste Québécois qui s'est ancré cinq ans dans cette ville hors normes dans les années 80, raconte que tout était à faire dans ce quartier aux allures de « Cirque du Soleil permanent », avec ses maisons aux styles éclectes, construites de brique et de broc. Logé avec huit autres adultes et trois enfants dans des roulottes regroupées sur un même terrain, le quotidien s'égrenait au rythme de soupers mitonnés dans la roulotte commune. « Plusieurs logements n'étaient même pas reliés aux égouts. Les gens ont tout fait eux-mêmes. En fait, c'est plus une histoire de pics et de pelles que d'anarchie », rappelle l'ébéniste.

La tolérance a aussi attiré à Christiania toute une faune d'excentriques et d'exclus de la société, palpable au quotidien. « Je connaissais un gars de 200 livres qui était électrique. Il avait la particularité de s'habiller en femme. À Christiania, personne ne lui posait de questions. Ce quartier attire toute sorte de gens vraiment particuliers. »

Tolérée à titre d'« expérience sociale », Christiania la rebelle a vécu depuis plusieurs revers. Elle a perdu son statut de « ville libre » après l'élection d'un gouvernement de droite au milieu des années 2000, qui a failli sonner le glas de la cité idéaliste, trop enfumée au goût des conservateurs. Après avoir tenté de raser ce bastion d'irréductibles, la Ville a consenti à ce que les résidents y rachètent le quartier pour la somme de 14 millions d'euros.

« On n'est plus des squatters. Tous les services sont payés grâce à un fonds citoyen », insiste Olelykk. « On a renouvelé le quartier sans jamais avoir été payés pour ça. On a ajouté de la valeur à ces vieilles baraques en ruines qui sont devenues des monuments historiques protégés », relance-t-il.

Maintenant dépourvue de son statut juridique unique, Christiania dit rester fidèle à ses principes fondateurs, même si le passage du temps a obligé ces citadins utopistes à mettre un peu d'eau dans leur vin. « Maintenant, le grand projet de Christiania est de protéger le quartier contre l'embourgeoisement et de contrôler la situation sur Pushers Street, dit Olelykk. Outre cela, il n'y a pas de projet unique, car chaque voisinage décide encore de ses propres projets et de son avenir. »

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com